L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 4 AVRIL 1837.

1ère. MUNICIPALITE.

ANCIENS ÉLUS.

1er. District—THOMAS DUPLESSIS.
" EDWARD DUPLESSIS.
" J. ARMITAGE.
" PAUL TULANE.
" FREDERICK DURRIVE.
" F. R. STRINGER.
" G. B. FAURES.
2nd. District—J. GUILLOT, Jr.
" URSIN WILTZ.
" SOLOMON HIGH.
" FELIX DE ARMAS.
" C. LESSEPS.
3me. District—MANUEL CRUZAT.
" P. DAVIS, Jr.
" G. BRUSLE.
" J. REYNES.
" E. MORSE.
" F. LEFEBVRE.
4me. District—E. A. CANON.
" G. PREVAL.
" P. CORRE DILLES.
5me. District—ANTHONY FERNANDEZ.
" E. COQUET, Jr.
" B. PLAUCHE.

SECONDE MUNICIPALITE.

ANCIENS ÉLUS.

1er. District—JAMES P. FRERET.
" SPENCER CLOYD.
" T. O. MEEX.
" JAMES CALDWELL
2nd. District—SAMUEL J. PETERS.
" EDWARD RICHE.
" HENRY LOCKETT.
3me District—C. W. SHAMBURG.
" ROBT. H. McNAIR.
" SAMUEL HUART.

3me. MUNICIPALITE.

ANCIENS ÉLUS.

1er. District—F. MONTAMAT.
" LOUIS FERAUD
2nd. District—BERNARD MARIGNY.
" JOHN BERTRAND.
4me District—LOUIS DUVIGNEAUD.

Les personnes suivantes ont été élues directeurs de la compagnie du Théâtre Français:

MM. C. G. de Armas,	MM. John Davis,
Joseph Tricou,	Joseph Tricou,
Edward Fortier,	Joseph Barthet,

Nous approuvons sincèrement ce choix. Les actionnaires en portant au scrutin l'auteur de leur vote, ont compté sur vous, public. Leurs lumières et le patriotisme si bien connus des nouveaux directeurs, sont un sûr garant que des améliorations utiles seront faites dans l'administration intérieure du Théâtre, et que la beauté de l'édifice répondra comme monument à sa noble institution.

Nous nous plaisons à annoncer que M. C. G. de Armas n'était pas candidat pour représenter le 2e district au Conseil de la 1re Municipalité.

ERRATA.—Il s'est glissé dans la protestation motivée de M. Gradie, que nous avons publiée hier, une erreur que nous avons commise et que nous nous empressons de relever: à la seconde ligne, après ces mots :—*considérant que ce mode de compagnies et de corporations qu'on dit être utiles moralement etc.* Lisez : *être moins utile* &c. —Aussi dans la 13e ligne de l'avant dernier paragraphe : *équivalent au lieu de équivalents.*

INFANTICIDE

Ce crime dont le simple récit d'effroi le cœur des mères, ce crime dont la société a tant d'autant plus de soins et de sévérité à poursuivre et à prévenir qu'il est plus facile à commettre, l'infanticide a pris dans notre ville une extension si rapide comme la flamme des incendies! Oh en sommes nous, si les sentiments les plus sacrés sont chaque jour sacrifiés à de vils intérêts ou à des considérations secondaires! L'honneur peut-il comme mère le crime? et une faute, qu'il n'est faute qu'en raison des conventions sociales, demande-t-elle donc de si barbares sacrifices? Ces cris sur des têtes innocentes, ces cris de douleur, qui est fondée la terrible imposée au sexe même, après tout, la nature est là pour punir la faute la plus légère : tandis qu'une juste réprobation pèse sur notre dénaturée qui immole à des convenances sociales une innocente créature, et lui qui se garde d'intervenir même la faute, pourvu avec égard d'assassinat continue par une main dont rien ne souille le regard!

Hors l'Antéchrist Vengeance! comme la mère indigne qui consent à la mort de son enfant et qui peut être y contribue!

Déjà, depuis peu de mois, plusieurs de ces funestes exemples ont été donnés. Les ruines de la maison Lalaurie ont offert naguères un pauvre enfant paré de tous les ornements de luxe; broderies, rubans, rien n'y manquait; et le fatal acte qui l'avait étranglé était un ruban semblable aux trois ajustements de sa parure! Quelle recherche, quelle variété dans le crime! et pourtant, la police n'a su trouver dans toutes les pièces de ces autours aucun indice pour remonter à la source du crime! Dimanche dernier, un nouvel attentat de ce genre a eu lieu. Une pauvre négresse a été jetée avant dans le canal Marigny du moins l'espérait elle; mais elle a été vue et ses cris poussés trouvés sur le cadavre. Et c'est au sein d'une population riche, c'est au centre d'une civilisation dont on s'enorgueillit, que de tels forfaits prennent naissance; et que, pour la honte de notre police, ils passent comme inaperçus. Il est temps que l'administration se justifie, que celle de la police ne reste et pas inerte, quand l'indignation publique en est avec excès! Quelle agence de la troisième municipalité se met en action en pareil cas, la remontant d'indices en indices, jusqu'à l'auteur du crime, et que toutes les mesures que l'on met en pareil cas, à leur disposition soient épuisées; alors, nous ne la rendrons plus responsables de forfaits qui semblent autorisés par la stupide, ou plutôt la criminelle indulgence que l'on apporte envers de tels crimes dénaturés placés en dehors de la société que les repousse avec horreur.

Considérations sur l'adresse de Mr. Henry Johnson au peuple de la Louisiane.

En offrant à nos lecteurs, dans notre numéro de lundi dernier, le document adressé à ses concitoyens de la Louisiane par M. Henry Johnson, ex député du premier district congressionnel, à l'assemblée nationale de Washington,—document qui n'est qu'une sorte d'historique de ce qu'il a fait pour l'Etat dans les deux dernières années de ses fonctions représentatives, et dans le quel il fait sa profession de foi sur plusieurs questions de haute politique, particulièrement sur celle de l'abolitionisme;—en offrant dans notre précédente pièce officielle nous n'avons eu d'autre but que de fournir à ceux de nos concitoyens, pour qui la langue anglaise n'est pas familière, l'occasion de juger par eux mêmes de la conduite publique d'un fonctionnaire qui fut appelé par une majorité de leurs suffrages à représenter et défendre leurs intérêts au congrès général de la nation.

Loin de nous l'idée de vouloir suggérer, dans le peu de remarques que nous allons faire au sujet de cette adresse, que l'intention de M. Johnson, en soumettant à ses constituants et au peuple de la Louisiane, en général, l'histoire de sa conduite et ses principes politiques, ait été de couvrir une nouvelle porte pour parvenir par les électeurs à l'âge gubernatorial de l'Etat. Bien que tout semble indiquer de la manière la plus positive que c'était là le principal objet en vue, nous ne voulons voir dans ce document que le résultat d'une conviction intérieure, exagérée à la fin par une lutte acharnée. Nous ne croyons pas devoir nous rendre le pur et simple serviteur d'un candidat qui aimet de semblables moyens pour arriver au but que professe M. Johnson, à des titres à ses suffrages.

La première partie de cette adresse a trait exclusivement à la question de l'abolitionisme, et à ce qui a été passé dans le dernier congrès au sujet de la pétition que M. John Quincy Adams a essayé de présenter à la chambre des représentans, au nom de certains esclaves du district de Colombia. Après avoir fait le résumé des actes auxquels ces quelles avait donné lieu la démocratie du nord de Massachusetts, M. Johnson fait ces remarques suivantes:

"Nos droits en cette sorte de propriété (les esclaves) ne sont pas du domaine de la discussion, et toutes les fois que le congrès voudra abolir l'esclavage dans le district de Columbia, sans le consentement du peuple de ce district et celui des Etats de la Virginie et du Maryland, ce système de défiance naturelle imposera aux Etats du Sud redoublement de se soyer positivement de la question. Si cela arrive, à mon poste de sentinelle je ne cesserai de défendre, contre une semblable calamité. Je ne crois pas pour le moins pour le regarder le nom de l'Union comme la plus forte garantie de notre liberté et de notre existence politique, je ne puis envisager un événement de cette nature sans éprouver un sentiment d'effroi difficile à exprimer. Mais quelque profondément et quelqu'ardemment attaché que je sois à l'Union fédérale, et quelque grande que je puisse être des conséquences désastreuses qu'il résulterait de sa dissolution, je ne reconnais pas le droit de la troisième branche du gouvernement ou de toute interférence du gouvernement général dans la question de l'esclavage. En m'exprimant ainsi, je crois être d'accord avec le sentiment unanime de tout le Sud. *Les peuples des Etats où règne l'esclavage ne souffriront vraisemblablement jamais que cette question soit agitée dans le congrès des Etats-Unis ou dans aucune autre enceinte législative, s'établissent alors sur des champs de bataille, et ce sera l'épée qui décidera de la question.* Vous ne devez pas non plus nourrir cette espérance que la première ligne de séparation sera permanente et que l'harmonie et la concorde seront les seules bases sur lesquelles reposeront les nouvelles associations formées sur les ruines de l'union. Les intérêts locaux et les ambitions personnelles y joueront encore un rôle important. Et si le sentiment du danger commun dont nous avons triomphé cesse un moment puissant, alors que le peuple américain était uni; si le souvenir de vos victoires remportées, grâce à une valeur combinée; si le sentiment de la prospérité et du bonheur que nous avons dû sous le régime de la présente constitution et le glorieux nom que nous portons tous de citoyens de la grande république; si, dis-je, tous ces souvenirs, toutes ces preuves manifestes d'un intérêt commun ne sont pas assez forts pour lier sur elles les différentes parties du peuple de manière à en faire une seule nation, quelle chaîne pourra dorénavant unir les nouvelles divisions de l'empire, lorsque les premiers liens auront été ainsi brisés par la fédération dissoute! Une séparation ne sera à peine écoulée que vous verrez se détruire cette première ligne de séparation. De nouveaux états naîtront, et ces différentes parties de notre union, et cette république, se diviseront et se briseront sans aucun doute, jusqu'à ce que nous puissions laisser au prochain conseil un état exact de la situation des finances de la Soup municipalité!

Désirant que le comité de finances présentera avant la nouvelle session un état exact des dépenses et des recettes de la 3me. municipalité pendant l'année dernière, et un état de ses dettes et de ses ressources.

Sur motion de M. Duvigneaud, et après dispensation des règles,

Résolu, qu'à dater de la présente ordonnance, il ne sera plus permis de bâtir en bois dans la rue de l'Esplanade depuis la Levée jusqu'à la rue des Bons Enfans sur 100 pieds de profondeur.

M. Féraud a présenté une ordonnance dont l'objet est de diviser le 1er. district en quatre sections, afin d'y tarifer l'entrepôt et le transport des vins. La 2de. lecture de cette ordonnance est renvoyée à jeudi prochain.

Sur motion de M. Féraud, le secret de la séance de 16 est levé.

Le comité chargé d'acheter la propriété de M. L. B. Macarty, a présenté le rapport suivant :

Le comité spécial chargé de conférer avec Mr. L. B. Macarty pour la vente de sa propriété, rapporte :

Que le comité s'est rendu auprès de M. Macarty et les ayant fait part de l'objet de sa mission, M. Macarty a déclaré que son intention n'était pas de vendre.

Depuis lors, M. Macarty a adressé une lettre au comité dans laquelle il offre de vendre sa propriété qui se trouve au deçà de la rue des Bons Enfans, et à sa lettre il joint une note contenant le prix et les conditions de la vente.

Le comité réfère le conseil aux renseignemens afin qu'il puisse prendre dessus la détermination qu'il les conviendra

Signé FERAUD,
F. SAUTON,
A. LESSEPS.
Com. spécial.

La lettre de M. B. Macarty a été unanimement déposée indéfiniment sur le bureau.

Par motion, le conseil s'est ajourné à jeudi prochain 6 avril 1837, à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme.
J. B. S. ST AMAND—Secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston	22 mars.	Tampico	13 mars
New York	25 mars.	Mexico	4 mars
Philadelphie	21 mars.	Londres	22 fév.
Baltimore	25 mars.	Liverpool	20 fév.
Washington	23 mars.	Paris	23 fév.
Charleston	23 mars.	Havre	25 fév.
Havane	16 mars.	Bordeaux	18 fév.

VENTES DE COTON D'HIER.

900 balles Mississipi		8 1/8
200 do	do prix inconnus.	
118 do	do	11 3/4
300 do	do	9

16/7

NEW-YORK, 25 mars 1837.

VENTES D'ACTIONS.

300 Actions de la Banque des Etats-Unis, 116 3/4
150 ——— 116 1/2
50 Banque du gaz de la Nelle. Orleans, 86
Cafés.—Le marché est toujours excessivement pesant; les ventes durant cette quinzaine ont été petites et consistent en quelques parties de 50 à 100 sacs pour l'usage immédiat. Les prix actuels ne sont guère plus élevés que ceux de la dernière vente, et il n'est aucun doute que si les arrivages continuent à être aussi considérables qu'ils le sont maintenant, ils ne soient bientôt accompagnés d'une baisse. Nous ne connaissons aucun changement dans les conditions qui ne soit pas connues : de plus quelques parties de différentes descriptions en arrivent journellement.

Coton.—Les nouvelles d'Angleterre, arrivées hier ont produit peu d'effet sur notre marché, malgré que le marché n'a pas eu plus d'activité. Les dernières ventes antérieures avaient continuées à être très limitées, et il y a généralement des prix anormaux, y compris 1290 balles de la Nouvelle-Orléans, de 17 1/4 à 20 Floridas, 14 1/2 à 16 . 50 Mobile, 14 à 17, et 50 Upland, 12 1/2 à 15 15 1/8 cents, formant un total pour la semaine de 1850 balles. Les arrivages ont été 1116.

Cours.—Les nouvelles d'Angleterre, arrivées hier ont produit peu d'effet sur notre marché, malgré que le marché n'a pas eu plus d'activité. Les dernières ventes antérieures avaient continuées à être très limitées, et il y a généralement des prix anormaux, y compris 1290 balles de la Nouvelle-Orléans, de 17 1/4 à 20 Floridas, 14 1/2 à 16 . 50 Mobile, 14 à 17, et 50 Upland, 12 1/2 à 15 15 1/8 cents, formant un total pour la semaine de 1850 balles. Les arrivages ont été 1116.

Farine.—Le prix extrême annoncé dans tant de publications prescédentes, continue à exister dans le marché dans le Canal, l'Ouest, malgré que nous tenions les premiers prix, nous ne supposons aucune qu'elles reposent sur les affections du public, elles garantissent sur la ligne de la farine et les bons prix pour les différentes marques. Les 2 cents plus qu'elles se tiennent au-dessus de la Soup municipalité!

Résolu que le comité de finances présentera avant la nouvelle session un état exact des dépenses et des recettes de la 3me. municipalité pendant l'année dernière, et un état de ses dettes et de ses ressources.

Sur motion de M. Duvigneaud, et après dispensation des règles,

Résolu, qu'à dater de la présente ordonnance, il ne sera plus permis de bâtir en bois dans la rue de l'Esplanade depuis la Levée jusqu'à la rue des Bons Enfans sur 100 pieds de profondeur.

M. Féraud a présenté une ordonnance dont l'objet est de diviser le 1er. district en quatre sections, afin d'y tarifer l'entrepôt et le transport des vins. La 2de. lecture de cette ordonnance est renvoyée à jeudi prochain.

Sur motion de M. Féraud, le secret de la séance de 16 est levé.

Le comité chargé d'acheter la propriété de M. L. B. Macarty, a présenté le rapport suivant :

Le comité spécial chargé de conférer avec Mr. L. B. Macarty pour la vente de sa propriété, rapporte :

Que le comité s'est rendu auprès de M. Macarty et les ayant fait part de l'objet de sa mission, M. Macarty a déclaré que son intention n'était pas de vendre.

Depuis lors, M. Macarty a adressé une lettre au comité dans laquelle il offre de vendre sa propriété qui se trouve au deçà de la rue des Bons Enfans, et à sa lettre il joint une note contenant le prix et les conditions de la vente.

Le comité réfère le conseil aux renseignemens afin qu'il puisse prendre dessus la détermination qu'il les conviendra

Signé FERAUD,
F. SAUTON,
A. LESSEPS.
Com. spécial.

La lettre de M. B. Macarty a été unanimement déposée indéfiniment sur le bureau.

Par motion, le conseil s'est ajourné à jeudi prochain 6 avril 1837, à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme.
J. B. S. ST AMAND—Secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston	22 mars.	Tampico 13 mars
New York	25 mars.	Mexico 4 mars
Philadelphie	21 mars.	Londres 22 fév.
Baltimore	25 mars.	Liverpool 20 fév.
Washington	23 mars.	Paris 23 fév.
Charleston	23 mars.	Havre 25 fév.
Havane	16 mars.	Bordeaux 18 fév.

VENTES DE COTON D'HIER.

900 balles Mississipi		8 1/8
200 do	do prix inconnus.	
118 do	do	11 3/4
300 do	do	9

16/7

NEW-YORK, 25 mars 1837.

VENTES D'ACTIONS.

300 Actions de la Banque des Etats-Unis, 116 3/4
150 ——— 116 1/2
50 Banque du gaz de la Nelle. Orleans, 86

Cafés.—Le marché est toujours excessivement pesant; les ventes durant cette quinzaine ont été petites et consistent en quelques parties de 50 à 100 sacs pour l'usage immédiat. Les prix actuels ne sont guère plus élevés que ceux de la dernière vente, et il n'est aucun doute que si les arrivages continuent à être aussi considérables qu'ils le sont maintenant, ils ne soient bientôt accompagnés d'une baisse. Nous ne connaissons aucun changement dans les conditions qui ne soit pas connues : de plus quelques parties de différentes descriptions en arrivent journellement.

Coton.—Les nouvelles d'Angleterre, arrivées hier ont produit peu d'effet sur notre marché, malgré que le marché n'a pas eu plus d'activité. Les dernières ventes antérieures avaient continuées à être très limitées, et il y a généralement des prix anormaux, y compris 1290 balles de la Nouvelle-Orléans, de 17 1/4 à 20 Floridas, 14 1/2 à 16 . 50 Mobile, 14 à 17, et 50 Upland, 12 1/2 à 15 15 1/8 cents, formant un total pour la semaine de 1850 balles. Les arrivages ont été 1116.

Farine.—Le prix extrême annoncé dans tant de publications prescédentes, continue à exister dans le marché dans le Canal, l'Ouest, malgré que nous tenions les premiers prix, nous ne supposons aucune qu'elles reposent sur les affections du public, elles garantissent sur la ligne de la farine et les bons prix pour les différentes marques. Les 2 cents plus qu'elles se tiennent au-dessus de la Soup municipalité!

Résolu que le comité de finances présentera avant la nouvelle session un état exact des dépenses et des recettes de la 3me. municipalité pendant l'année dernière, et un état de ses dettes et de ses ressources.

Sur motion de M. Duvigneaud, et après dispensation des règles,

Résolu, qu'à dater de la présente ordonnance, il ne sera plus permis de bâtir en bois dans la rue de l'Esplanade depuis la Levée jusqu'à la rue des Bons Enfans sur 100 pieds de profondeur.

M. Féraud a présenté une ordonnance dont l'objet est de diviser le 1er. district en quatre sections, afin d'y tarifer l'entrepôt et le transport des vins. La 2de. lecture de cette ordonnance est renvoyée à jeudi prochain.

Sur motion de M. Féraud, le secret de la séance de 16 est levé.

Le comité chargé d'acheter la propriété de M. L. B. Macarty, a présenté le rapport suivant :

Le comité spécial chargé de conférer avec Mr. L. B. Macarty pour la vente de sa propriété, rapporte :

Que le comité s'est rendu auprès de M. Macarty et les ayant fait part de l'objet de sa mission, M. Macarty a déclaré que son intention n'était pas de vendre.

Depuis lors, M. Macarty a adressé une lettre au comité dans laquelle il offre de vendre sa propriété qui se trouve au deçà de la rue des Bons Enfans, et à sa lettre il joint une note contenant le prix et les conditions de la vente.

Le comité réfère le conseil aux renseignemens afin qu'il puisse prendre dessus la détermination qu'il les conviendra

Signé FERAUD,
F. SAUTON,
A. LESSEPS.
Com. spécial.

La lettre de M. B. Macarty a été unanimement déposée indéfiniment sur le bureau.

Par motion, le conseil s'est ajourné à jeudi prochain 6 avril 1837, à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme.
J. B. S. ST AMAND—Secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston	22 mars.	Tampico 13 mars
New York	25 mars.	Mexico 4 mars
Philadelphie	21 mars.	Londres 22 fév.
Baltimore	25 mars.	Liverpool 20 fév.
Washington	23 mars.	Paris 23 fév.
Charleston	23 mars.	Havre 25 fév.
Havane	16 mars.	Bordeaux 18 fév.

VENTES DE COTON D'HIER.

900 balles Mississipi		8 1/8
200 do	do prix inconnus.	
118 do	do	11 3/4
300 do	do	9

16/7

NEW-YORK, 25 mars 1837.

VENTES D'ACTIONS.

300 Actions de la Banque des Etats-Unis, 116 3/4
150 ——— 116 1/2
50 Banque du gaz de la Nelle. Orleans, 86

Cafés.—Le marché est toujours excessivement pesant; les ventes durant cette quinzaine ont été petites et consistent en quelques parties de 50 à 100 sacs pour l'usage immédiat. Les prix actuels ne sont guère plus élevés que ceux de la dernière vente, et il n'est aucun doute que si les arrivages continuent à être aussi considérables qu'ils le sont maintenant, ils ne soient bientôt accompagnés d'une baisse. Nous ne connaissons aucun changement dans les conditions qui ne soit pas connues : de plus quelques parties de différentes descriptions en arrivent journellement.

Coton.—Les nouvelles d'Angleterre, arrivées hier ont produit peu d'effet sur notre marché, malgré que le marché n'a pas eu plus d'activité. Les dernières ventes antérieures avaient continuées à être très limitées, et il y a généralement des prix anormaux, y compris 1290 balles de la Nouvelle-Orléans, de 17 1/4 à 20 Floridas, 14 1/2 à 16 . 50 Mobile, 14 à 17, et 50 Upland, 12 1/2 à 15 15 1/8 cents, formant un total pour la semaine de 1850 balles. Les arrivages ont été 1116.

Farine.—Le prix extrême annoncé dans tant de publications prescédentes, continue à exister dans le marché dans le Canal, l'Ouest, malgré que nous tenions les premiers prix, nous ne supposons aucune qu'elles reposent sur les affections du public, elles garantissent sur la ligne de la farine et les bons prix pour les différentes marques. Les 2 cents plus qu'elles se tiennent au-dessus de la Soup municipalité!

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire New England, Grogier, Liverpool, Nicolet & co.
Barque Cossack, Clark, Boston, S & J P Whitney
Brick Julia & Helen, Tournoyne, Baltimore, Bedford.
Goel. Cumberland, Pow, Philadelphie, Andrews.
Goel. Père Armeal, Anet, Mobile, Capuzane.
Goel. Flash, Marseille, Galvez, Jas Reed & co
Goel. William & Francis, Wild, Galveston, Wm Bryan.
Goel. Col Knight, Robinson, Matagorda, Capit.

Bateau de remorque Pilot, Morrison, des passes avec plusieurs navires.

Bateau à vapeur Washington, Boston, des passes avec plusieurs navires ; il qui tient le fer. à 8 heures du soir, il y avait deux goelettes en vue.

Navire Rhode Island, Schroeder, de Liverpool, 19 jan., en ballast.

Navire Birmingham, Drummond, du Havre, 18 fév. au capitaine, sur lest

Brick Lawrence, Welsh, 9 jours de Sisal, à J. W. Zacharie & co.

Brick Arabian, Gardner, 12 j. de Charleston, à J B Barret & co.

Brick Henry, Fish, 30 j. de Matamoras, à J W Zacharie & co.

Goel. Mechanic, Parsons, 18 jours de New-York, à S & J P Whitney.

Goel. Edward & Francis, Bragden, de Pensacola à J Thayer & co.

Goel Redwing, Weeks, de la Mobile, au capitaine.

Brick Alabamine, Fitzel, 19 jours de New-York, au capitaine.

Bateau à vapeur Sun Flower, Lesthers, de Big Black au capitaine.

Bateau à vapeur Missourian, Gatewood, de Pittsburg, au capitaine.

Bateau à vapeur Velocipede, Dorsey, de St. Martinville, au capitaine

Bateau à vapeur Monmouth, Hinkle, de St. Martinville.

VOLTIGEURS Attention!!

La comp. une première course aujourd'hui dimanche prochain 9 avril, à 6 1/2 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous. Les officiers sont priés d'être en uniforme complet, pantalon blanc, veste bleue et pompon.

4 avril M. LACOSTE,
Sergti majors.

Un jeune homme élevé dans les premières écoles de Paris, muni de diplômes et de certificats, après neuf ans de pratique dans l'instruction dans le Nord des Etats Unis, désire obtenir un emploi comme maintenant à la ville ou à la campagne, dans une plantation quelconque située dans les Etats du Sud.

Il peut enseigner plusieurs langues et principalement l'Anglais, le Français et l'Espagnol avec toutes les branches de l'éducation classique.

Toute lettre adressée à J. C. M à la poste, ou à l'office d'« Abeille, où sont ses références, recevra une prompte attention. 4 avr—6

DEMANDE DE PROPRIETE—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le quartier de la ville, ou aux environs, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité leur affaire en s'adressant à

BERNARD DE SANTOS, courtier,
Rue Remparts, entre St Philippe et Dumaine, vis à vis le logt. 4 avril—15

1250 Yards carrés, de pierres plates de moilon seront reçus en paiement, sont tous à pierre nécessaire pour le navire Parsonet de 1 mètre 1/2 et à vendre par W. F. VIGERS & Co,
4 avril—6 rue du Camp no 30.

BILLIARD A VENDRE.—On désire vendre à bon marché pour cash ou comptant ou pour un bon billet endossé. Billard pour être enlevé de la place. Il conviendra pour la compagnie, s'adresser au no 208 rue Magazin. 4 avril—6

AVIS.—Frost & Co., font leurs sincères remerciements aux Pompiers et à leurs amis en général, pour la aide et l'activité dont ils ont fait preuve en sauvant leur propriété des flammes, samedi soir.

Un 1/2 terrains en deux lot, acquis de M. Hervaire Andry à raison de 6000 chaque, faisant 12000, payables en deux 1/2 dans, l'un de 6015 33 1/3 l'autre de 6000 66 cents. Et l'autre est une rue démolie, et l'autre séparation s'agrandira de plus en plus entre chaque

Par Autorité.

No. 85.
ACTE

Pour constater un acte authentique, dont nous jouissons la compétence de chacun à continuer de l'interpréter. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que la somme de 1000 piastres de l'octe soient et se demeure annulée de manière à augmenter le capital de ladite compagnie à la somme de deux cent cinquante mille piastres avec le droit d'augmenter ledit capital à la somme de cinq cent mille piastres

Sect. 2. Il est de plus décrété, &c., Que la présente section soit annulée de manière à donner les souscripteurs de payer cinq piastres par chaque action au moment de souscrire au fonds capital de ladite compagnie.

Section 3. Il est de plus décrété, &c., Que ladite compagnie aura le droit d'ouvrir et rendre navigable par le moyen du déplacement des obstacles qui sont maintenant dans le lit de la bayou Manchac en rivière d'Iberville à partir du bayou Manchac jusqu'à la rivière Amite ; pourvu cependant que ladite compagnie fasse emploi des hommes et des propriétés appartenant aux de Manuscrip à l'époque des terres qui en sont maintenant transportés par la terre maintenant à l'embouchure dudit bayou Manchac.

Section 4. Il est de plus décrété, &c., Que ladite compagnie aura le droit de prélever des droits de péage pour la navigation dudit bayou Manchac, de la manière et sous les mêmes règlements, à l'égard des droits de péage, que ceux qui sont ou seront en force de la présente ordonnance, sauf à l'égard des droits de péage, n'excèderont jamais la somme de quatre pour cent sur le déboursé, pour être mis à addoutuer le but de présent amendement.

Section 5. Et il est de plus décrété, &c., Que ladite travaux devront être commencés dans les deux ans et achevés dans les six ans qui suivront la promulgation de présent acte.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 11 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 86.
ACTE

Relatif à la répartition de la somme allouée par l'Etat de la Louisiane

Il est décrété par le Sénat et la chambre des représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que le second lundi de Décembre de la présente année mil-huit-cent-trente-sept, et le second lundi de décembre de chaque année qui suivra ensuite ouvrantes, l'assemblée générale de cet Etat se réunira au siège du gouvernement, et un cet endroit, et alors commencera et tiendra la session annuelle, qui, par les dispositions de la constitution de cet Etat, a été commencée et tenue le premier lundi de mois de janvier.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 13 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans. Je certifie que le 15 septembre 1837, jugement interlocutoire dans cette cour dans l'affaire de Madame Louise Sanchez contre son mari, dans les termes et expressions suivantes. No 903. Madame Louis Sanchez contre son mari. Cette affaire a été soumise aujourd'hui à la cour, que se trouvent maintenir des témoignages que prétend le défendeur à abandonné son domicile matrimonial, pour vivre en concubinage avec une autre femme : il est ordonné, adjugé et décrété qu'un compte soit ouvert en faveur du plaintif, et que les liens du mariage qui existaient entre les parties soient annulés, et déclarés nuls pour les torts de l'époux. 4 avril—3
Signé CHARLES MAURIAN—page. 4 avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de 1re. district paroissiale.—Tourné & Beckwith contre leurs créanciers. La cession des priorités ayant été acceptée par la cour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu pardevant M. Gustave Legardeur, not. public, dans le bureau de ce dernier, pour nommer les affaires desdits pétitionnaires. En attendant, toutes poursuites contre leur personne ou leurs propriétés sont et demeurent suspendues. M. P. A. Guyol est désigné pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 30 mars 1837. JNO. F. LEWIS greffier.

SUCCESSION de Marie Blanc—Vente par le Régisteur des Testaments—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Province dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 avril 1837, il sera, le samedi, 1er mai 1837, à midi, exposé en vente publique, à l'American, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Chartres et Natchez, pour compte de la succession de feue Adelaïde Lessassier, épouse de couleur libre, décédée épouse de Jean Frédéric O. Barbaro, le 6 1, la propriété immobilière ci-après désignée, savoir :

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, municipalité no. 3, dans la rue du Cirque, et formant la moitié d'un terrain déjà partagé entre les héritiers, sur un plan figuratif d'une portion de terre située au même faubourg, dressé par le sieur Joseph Pilié, levayer de cette ville, sous la date du 15 Décembre 1820, dont le dépôt a été fait en l'étude du susdit arpenteur, lequel lot a 60 pieds de front sur la rue Derbigny, sur 120 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, et est borné en face par la rue Derbigny, d'un côté par le lot de la succession Lessassier, et de l'autre côté par le lot de la succession Barbaro, ensemble tous les bâtimens, améliorations et dépendances y existant.

Conditions—Comptant, sur lequel il sera fait remise à la succession de la somme de 1000 piastres, montant de la dot de la dite Adelaïde Lessassier, épouse Barbaro, et le surplus payable en deux années, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, sur hypothèque spéciale sur le susdit immeuble, et aussi sur hypothèque générale, jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
4 avr—3 Rég. des Testa.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 1er. avril 1837.

LES souscripteurs au fonds capital de cette Banque sont requis de se rendre au bureau qui en a été nouvellement établi pour fournir à une 1ère. dessus 25 pour cent, et ce le 1er. Août prochain, auront négligé de faire les différences nécessaires pour faire approuver leurs titres et les avocats de cette institution, seront considérés comme ayant renoncé à leur droit à ladite souscription et conséquences reçus de tableau des souscripteurs. Par ordre de la Direction,
J. B. PERRAULT, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, 3 Avril 1837.

LES souscripteurs pour l'escompte devront être faites les jours d'offres avant une heure et demie. Par ordre de la Direction,
4 avr J. B. PERRAULT, caissier.

Bureau de la Comp. d'Assurance de la Nlle. Orléans—3 Avril 1837.

A UNE assemblée de la Direction, tenue le 28 de Mars dernier, un dividende de 6% par action a été déclaré, payable à partir du 1er du courant.
3 avril—3m AUG. ST. MARTIN, Sect

BANQUE DE CITE,
Nouvelle Orléans, 1er avril 1837.

UNE assemblée des directeurs tenue en jour, la réescription suivante a été adoptée.

Résolu à l'unanimité, que toutes personnes maintenant endossées à cette Banque par billets ou lettres de change à l'escompte, jouiront, jusqu'au 15 novembre prochain, du privilège de les renouveler tous les 60 jours, moyennant un intérêt de 8 pour cent, aux mêmes signatures; la direction se réservant le droit d'exiger des sécurités additionnelles toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire.
4 avril—3 EDS. J. FALKEY, Caissier.

FARINE—1200 barils en débarquement et à vendre par G DORSEY.
4 av

PORC—Mess et propre, à vendre par G DORSEY, 61 Nouvelle Levée.
4 av

MAIS—1000 sacs reçus par des chaînes, et à vendre par SOMERS & ALEXANDER.
4 av

AVOINE—500 sacs d'avoine, reçus par des chaînes, et à vendre par SOMERS & ALEXANDER.
4 av

WHISKEY et Grains de Lin—300 barils Whiskey, en 9 dépenses de Grains de lin, à vendre par SOMERS & ALEXANDER.
4 av 60, rue des Magasins.

LETTRES DE CHANGE par Amsterdam, à vendre par Hope & Co. 61, rue des Mauvilla.
4 av

THEATRE D'ORLEANS.

AUJOURD'HUI MARDI,
Au théâtre de Mlle. GIRARDOT,
La 1re. représentation de
LE BON PARADIS,
Drame en 5 actes, de Mr. Victor Hugo.
Suivi de
LE DERNIER CHAPITRE,
Vaudeville en un acte.

THEATRE DE LA RUE ST-CHARLES

Demain, mardi, 4 avril 1837.
Le grand opéra italien, par la célèbre cantatrice Bellini,
Montechi e Capuletti,
OU, ROMEO & JULIETTE.

Juliette,	Madame Teresa Rossi,
Romeo,	M. Clorinda Corradi Pantanelli.
Capulet,	M. Pietro Candia.
Tybalte	M. Paolo Tremoni,
Lorenzo	M. Federico Badiali.

Chœur chanté par des acteurs et acteurses.

LE Directeur de ce théâtre a l'honneur d'annoncer au public, que l'arrivée de la nouvelle troupe italienne lui a mêmes de pouvoir tenir à son engagement et d'offrir au public de la Nouvelle Orléans de GRANDS OPERAS.

Les artistes dont les noms suivent composeront la troupe.

Signora Teresa Rossi,	prima dona soprano,
Signora Clorinda Corradi,	Prima Musico e Con-
Signora Pantanelli,	tralto.
Signori G B Pini	
F Corradi	Tenors.
Badioli	
Signori A. Valentini,	prime basse cantanse.
P Candia, G Cervini,	basse profonde.
Signora Sinerra Antonini,	Elisa Rossi, 2de donne.
Chœur, acteurs et actrices.	

Additions aux artistes qui composent l'orchestre les meilleurs artistes de la Nouvelle Orléans.

Signori *L* Gabici, chef d'orchestre.
Signori F Pinto, premier contre basse,
Signori G Cappa, premier violoncelle,
Signori F Vey, premier violon.

Les opéras suivans seront représent